

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Romain EYGUIERE, Vincent CHAMBOULIVE, Max MICHEL, Marie-Louise BRUNETAUD

Absents excusés : Françoise SACCHET, Jean-Claude BLOUET

Date de convocation : 6 juillet 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise BRUNETAUD

1) **CCPL : rapport d'activités 2022**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, qui a été acté par le conseil communautaire le 28/06/2023. Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, ce rapport doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux et ce, avant le 30 septembre 2023.

Quelques chiffres : présentation du territoire avec 20 communes adhérentes, 10 665 habitants, 242,80 km², 38 conseillers communautaires, 39 agents, 86 demandes de permis de construire, 215 déclarations préalables, un total de 352 dossiers instruits. Soirée entreprises et agriculture, job dating. Tourisme : 122 hébergements, 26 224 nuitées, 35 325,89 € de taxes de séjour collectées. Environnement : 3 358 tonnes déchetterie, 467 tonnes verre, 1665 tonnes OM, 611 tonnes recyclable et 44 620 passages en déchetterie.

Après avoir entendu le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, le conseil municipal **PREND** connaissance du du-dit rapport.

2) **Tarif cantine scolaire 2023-2024**

Mme le Maire propose au conseil municipal de faire le bilan de l'année scolaire écoulée concernant le tarif des repas servis. Actuellement, le prix du repas est de 2,60 € mineur et 5 € adulte. Pour l'année scolaire 2022-2023, les charges prises en compte (sans les charges d'eau, électricité et de chauffage des locaux) sont :

– Alimentation :	10 690,12 €
– Salaire de l'employée :	20 512,03 €

– TOTAL :	31 202,15 €

31 202,15 € pour 4 925 repas servis soit un coût par repas de 6,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **FIXE, à l'unanimité**, pour la **rentrée scolaire 2023-2024**, les prix de repas à :

MINEUR	ADULTE
3,00 €	6,00 €

VOTE le tarif des repas à **3,00 € pour les stagiaires** présent(e)s à l'école qu'ils soient mineurs ou adultes.

3) **Agrandissement du cimetière : avancement des travaux**

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux ont débuté. L'allée centrale en cailloux lavé est terminée. Les travaux avancent comme prévu.

4) **Aménagement du bourg**

Mme le Maire présente une nouvelle esquisse de l'emplacement du city stade et parcours de santé. Elle souligne le peu de réponse des institutions suite au dépôt des demandes de subventions. La commune se réserve le droit de ne pas faire réaliser la 2^{ème} tranche, qui sera en option, si le coût est trop important. Après discussion, le conseil municipal, **DONNE son accord** sur la proposition du city stade, des jeux enfants et du parcours de santé à côté du cimetière, conformément à l'esquisse réalisée par le cabinet GETUDE.

Mme le Maire présente des simulations d'emprunt ainsi que le courrier de M. Plancq, conseiller décideur local. Après discussion, le conseil municipal, **AUTORISE** Mme le Maire à consulter des banques pour des emprunts : 150 000 € sur 15 et 20 ans, 130 000 € sur 15 et 20 ans et 80 000 € prêt relais FCTVA sur 2 ans.

5) Courriers divers et informations de gestion communale

- **Bureau de la Directrice de l'école** : (classe des grands) le conseil municipal **DECIDE** de le mettre en vente sur le site du Bon coin pour 50 €.
- **Lampes blanches usagées** : n'ayant aucune offre d'achat, le conseil municipal **DECIDE** de les mettre en déchetterie.
- **Travaux à l'école** : M. Bruno KARSENTI se charge de réaliser les petits travaux d'entretiens de l'école aidé par le conseil municipal. Les conteneurs pour la récupération et le tri des déchets seront installés au cimetière.
- **Passages piétons** : lettre du Préfet du 30/06 concernant la sécurisation des passages piétons. L'information a été transmise au cabinet GETUDE pour les travaux et la commune doit avant le 31/12/2026 se mettre en conformité si nécessaire sur les passages piétons existants.
- **Jeux Olympiques 2024** : Mme la Ministre des sports propose aux collectivités de participer à des temps forts de mobilisation. Le conseil municipal ne donne pas de suite.

6) Compte rendu de réunions

- **SIVU Scolaire Pardaillan** : 22/06 : à ce jour, 46 enfants à Moustier pour la rentrée.
- **Départ du Sous-Préfet** : le Sous-Préfet a reporté la DETR 2023 qui faudra réactiver pour 2024 pour nos travaux d'aménagement.
- **EAU 47** : M. Max Michel était présent à la réunion et remet le rapport 2021-2022 qui sera présenté au prochain conseil municipal.

7) Questions diverses

- **Médiathèque départementale** : accord pour le prêt gratuit de la salle des fêtes pour une réunion le 21/09 de 9h30 à 12H.
- **CCPL** : bureau communautaire à Moustier le 13/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

DÉLIBÉRATIONS

[2023-19 : Tarif cantine scolaire 2023-2024,](#)

[2023-20 : CCPL : rapport d'activités 2022.](#)